

Tremplin Elles Chantent ! #10

Tremplin ouvert aux auteures interprètes féminines de musiques actuelles

Rock, Folk, Punk, Electro, Rap, Slam, Jazz, Chanson, Pop, World

Règlement du Tremplin

Article 1

Organisé par le **Kraspek Myzik** (association Lerockepamort), en partenariat avec **La Sacem**, le **Tremplin Elles chantent !** est ouvert aux auteures interprètes féminines de musiques actuelles tout univers confondu. (Artistes solo, groupes, troupes, etc.) **La sélection est ouverte à tous, quelle que soit la langue chantée. La mixité des formations est admise.**

Article 2

Le **Tremplin Elles chantent !** se déroule désormais en biennale.

La prochaine édition se tiendra en 2021.

Article 3

Les candidats doivent avoir plus de 18 ans.

Article 4

Les groupes ou artistes concourants au **Tremplin Elles chantent !** ne doivent pas avoir signé de contrat d'artiste.

Article 5

Les groupes ou artistes participants au tremplin devront envoyer la fiche de candidature (voir en fin de règlement) accompagnée des éléments suivants, **avant le lundi 8 avril 2019.**

- Le nom du groupe ou de l'artiste (en majuscule).
- Les coordonnées complètes du représentant de la formation et une adresse mail valide.
- Des liens vers vos titres, albums, vidéos et sites web afin que l'on puisse découvrir votre travail.
- **Trois à cinq titres de compositions originales.**
- Une biographie.
- Les textes écrits.
- Un chèque de 10 € pour les frais d'inscription à l'ordre de : *Association Lerockepamort*

Article 6

Les dossiers de candidature sont téléchargeables : www.kraspekmyzik.com

Article 7

Les formations, du fait de leur participation, exemptent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux interprétés. Elles s'engagent à autoriser les organisateurs à filmer et photographier leur prestation et à utiliser les images dans le seul but de promouvoir le **Tremplin Elles chantent !** l'association Lerockepamort / Kraspek Myzik et ses réalisations, hors de toutes activités commerciales.

Article 8

Les formations participantes s'engagent à respecter les horaires et les temps de passages définis par les organisateurs lors de la sélection et de la finale. Un temps d'installation court (linecheck) est imposé à tous, et si possible un backline commun pour les candidatures sélectionnées.

- Sélection : **Samedi 4 mai 2019** entre 14h et 20h.
- Finale : **Samedi 25 mai 2019** à 20h.

Durée de la prestation scénique attendue : **25 minutes**.

Article 9

Collation et buffet assurés pour les participants.

Article 10

Le jury est constitué de responsables et/ou représentants de structures de musiques actuelles en Rhône Alpes, programmateurs de concerts, responsables de médias et/ou structures indépendants, musiciens, graphistes, intervenants musiciens.

Le jury est composé de personnes ressources, sélectionnées pour vous conseiller tout au long du tremplin.

Article 11

Etapas du tremplin :

- **1ère étape** : Présélection des candidatures sur écoute, par le jury.
A la sortie de ces écoutes, 6 formations sont retenues pour participer à la sélection live.
Les équipes artistiques retenues seront contactées individuellement à partir du 11 avril 2019.
- **2^{ème} étape** : Les 6 formations retenues se produisent devant le jury du tremplin, en public le **samedi 4 mai 2019 de 14h à 20h au Kraspek Myzik**. A l'issue de cette journée, 3 formations sont sélectionnées pour un dernier tour devant le jury du tremplin en public.
- **3^{ème} étape** : Le tremplin : 3 formations se produisent devant le jury du tremplin en public, le **samedi 25 mai 2019, à 20h au Kraspek Myzik**. A l'issue des passages, le jury du tremplin remet les prix d'accompagnements aux lauréats, en adéquation avec les projets retenus.

Article 12

Les résultats des présélections sur écoute sont donnés individuellement. Un retour succinct peut être fait à chaque participant.

Article 13

Tous les finalistes lauréats bénéficient, sur une période de deux ans, d'un **accompagnement régulier** sur l'évolution de leur projet, d'un conseil en communication, développement, booking, mise en réseau.

Les finalistes lauréats sont gratifiés, chacun en adéquation avec leur projet, de l'un ou plusieurs de ces prix :

- **Prix du meilleur texte original** : **Dotation financière** décernée par La Sacem.
- **Prix Live** : Accompagnement personnalisé au **booking / Diffusion** sur le réseau musique actuelle, accompagnement à la communication.
- **Prix Résidence** : Accompagnement **technique et artistique** en lien avec le projet soutenu.
- **Prix Public** : Répétitions montées et résidences **techniques**.

Article 14

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Fiche d'inscription Tremplin Elles chantent ! #10

Groupe ou artiste	
Représenté par	
Adresse	
Tél	
Mail	
Site / lien d'écoute	
Comment avez-vous connu le tremplin ?	

Avant le lundi 8 Avril 2019

Par mail : tremplin.kraspek@gmail.com

ET par courrier : Kraspek Myzik – 20, Montée Saint Sébastien 69001 Lyon, Fr

Accompagnée d'un chèque de 10 € pour les frais d'inscription, à l'ordre de «**Lerockeapamort**».

Pour tous renseignements : tremplin.kraspek@gmail.com – 04 69 60 49 29